

# Le Patriote Français

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE

VILLE

JOURNAL, Paris les Cénacles n. 20.

La PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE et on verse les annuités, nonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCE.

## ANNALES FRANÇAISES.

Samedi 23.—Prise de la Citadelle d'Anvers (Belgique), par le général Gérard (1832).

## MONTÉVIDEO.

decembre 21 1843.

NOUVELLES INCONSEQUENCES DE MM. DE CLERVAL ET PICHON.

(Suite.)

Commençons par la neutralité.

Cet agent à poussé trop loin l'oubli de ses devoirs : à peine installé il se lia avec des hommes qui étaient et sont encore ouvertement hostiles au gouvernement établi; cette intimité ne fit qu'augmenter pas la suite, et ces hommes funestes finirent par prendre un tel ascendant sur l'esprit de M. Pichon, qu'ils l'amenèrent à ce point de décadence qu'il ne vit plus que par leurs yeux, et n'entendit plus que par leurs oreilles. En un mot ils en firent une sorte de "possédé politique", qui fut comme les possédés religieux, ses moments de paroxysme et de fureur dont chacun de nous n'a que trop senti les déplorable effets.

Passe encore le ravage des passions politiques n'avait désorganisé que cette sorte-tête; mais la maligne influence de ces esprits pernicieux s'est malheureusement étendue, comme un gaz méphitique, sur la digne personne de notre vieil amiral, et l'a rendu tout aussi incurable que son fougueux conseiller. Il est, nous le croyons, plus à plaindre qu'à blâmer; cependant nous n'entendons pas l'absoudre des fautes graves qu'il a commises : à

## FRUITION.

JNES DE TOLEDE.

(Suite.)

VII.

LES DEUX ORDRES.

—Non, vous les obtiendrez.  
—Vous croyez ?  
—J'en suis certain.  
—Faudra-t-il au moins que je lui dise un nom de qui je viens à lui ?  
—Vous ne lui nommerez précieusement personne.  
—S'il me le demande, cependant ?  
—Vous répondrez simplement que c'est une dame du palais qui vous envoie; et pour preuve, vous direz que cette personne, que vous connaissez, mais qui vous a dé- fensé exprès de révéler sa qualité, vous a donné comme mot de passe, après du cardinal, ces deux mots: Amour, car mistic. Vous vous rappelez à quel moment

chacun la responsabilité de ses actes, et nous lui laissons bien volontiers toute la responsabilité des siens, qui seront sans doute jugés avec la sévérité qu'ils méritent dans la prochaine réunion des chambres.

Une fois entrés dans cette voie périlleuse, nos agents ne se sont plus arrêtés; il n'y a que le premier pas qui coûte dans cette carrière, et l'impunité rend audacieux. Ils comptaient bien sur "l'impunité," puisqu'ils ont la force en main; mais cette sécurité même rend leurs actions plus blâmables et plus immorales, puisqu'ils font, contre toute justice, un scandaleux abus de la force.

Eh bien, c'est peu que d'avoir employé l'intrigue pour renverser un pouvoir solidement assis; d'avoir favorisé toutes les défections, d'avoir trompé, même, dans des conspirations maladroitement ourdies, il fallait pour couronner l'œuvre, pousser la déloyauté jusqu'à méconnaître l'autorité de ce sage et habile gouvernement.

Que les députés de la France l'apprennent donc, avec l'indignation qui nous pénètre en ce moment: ces agents maladroits n'ont pas reculé devant ce dernier acte de félonie!

Ils ont été rendre foi et hommage à l'assassin de leurs compatriotes, au bourreau de deux peuples amis de la France.

Le coup de canon du fort "St-Joseph," le massacre des prisonniers de Laval, l'égorgement de nos volontaires, les actes de férocité inouïe qui nous sont dénoncés chaque jour par les dépositions solennelles, authentiques, des déserteurs de l'armée Argentine, les

de poésie ces mots servaient d'épigramme. J'ai tout lieu de penser que toute difficulté tombera devant ces magiques paroles.

—Mais quelle influence ces mots peuvent-ils exercer sur l'esprit de son éminence ?

—Que vous importe? Allez et revenez aussitôt, je vous attendrai ici. N'oubliez pas que de votre adresse et de votre célérité dépendent peut-être, non seulement le succès de notre entreprise, mais encore votre liberté, votre vie, votre fortune, votre bonheur!

—Mon bonheur! Pourquoi ne pas dire aussi le vôtre? cela me donnerait du moins quelque courage.

—Hé bien, soit! notre bonheur. Allons, vite, vite!

Féliciano, transporté de joie, déposa un baiser sur la main de dona Inés et partit, comme il en avait déjà pris l'habitude avec la jeune fille, sans savoir ce qu'il allait faire, mais obéissant à ses ordres avec une aveugle et entière confiance.

Pendant ce temps, une autre scène se passait à l'hôtel d'Escobedo, et, à la suite de la réunion des conjurés,

cadavres mutilés que ces cannibales ont venus jeter avec une cruelle ironie devant les murailles de cette place... rien n'a pu arrêter nos agents; ils n'ont pu résister au désir de presser affectueusement la main de ce monstre, l'écume fumante du sang de nos malheureux compatriotes, et de le saluer du titre de Président de cette République!

Ils ont reconnu et accepté le titre de "Président," que don Manuel Oribe se donne ostentatoirement, lorsqu'il est notaire, (nous en avons des preuves en main) qu'il a volontairement abdiqué devant les chambres législatives de l'Etat, réunies tout exprès en assemblée générale le 23 octobre 1838. Que depuis cette époque il est resté hors de son pays, serrant d'instrument double aux vœux ambitieuses et sanguinaires de Rosas, acceptant avec reconnaissance l'épouvantable rôle d'exécuteur de ses hautes-œuvres!... Quel vous rendez hommage à la puissance de cet être dégradé, vous le traitez en vainqueur, vous arrêtez avec lui les bases d'une convention mille fois plus ignominieuse pour nous que le déplorable traité Mackau, la cause première de tous les maux qui affligent ce pays. Et tout cela sans même daigner consulter les parties intéressées, sans faire plus de cas du Gouvernement Oriental—seul pouvoir légal de ce pays—que s'il était déjà en fuite ou à la merci du vainqueur.

Et qui vous donne le droit de vous rendre les arbitres des destinées de ce peuple; de préjuger ainsi du résultat de la lutte qui s'est engagée entre les parties belligères? avez-vous demandé au gouvernement Oriental de vous mettre dans la confiance de ses remour-

nous avons laissé le duc, la princesse des Ursins et le marquis de Los Herreros. Dans le but d'induire en erreur le jeune bachelier, et dans une vue de s'assurer plus positivement encore de sa personne jusqu'après le succès de la conjuration, ces trois personnages s'étaient dirigés vers l'appartement qu'ils lui avaient assigné pour prison, et d'où il venait de s'échapper avec deux amis. Quel ne fut pas leur étonnement de ne plus l'y retrouver! Par quel moyen avait-il pu s'échapper? Qui avait osé braver un fâcheux? Ils firent faire de minutieuses perquisitions dans tout l'hôtel, mais se fat en vain, et ils venaient convaincus que le prisonnier avait franchi les portes de l'hôtel.

Les trois personnages tirèrent conseil. N'était-il pas à craindre que Féliciano eût été le cardinal de ce qui se tramait contre lui? Mais après mûre réflexion, ils retournèrent le peu de fondement de cette crainte, sur Féliciano, qui n'avait pas connaissance, selon eux, de leur projet de tromper son espoir et de lui reprendre l'engagement de la princesse et celui du marquis, Féliciano, d'ailleurs, devait toujours se croire intéressé, dans son intérêt et dans

ces ? de ses moyens de defense et de ses intentions ? Les de revers ? L'armee de la Republique n'est elle pas aussi forte, mieux commandee, mieux disciplinee, animee d'un meilleur esprit que celle du lieutenant de Rosas, qui ne traîne à sa suite que des hommes decourages, recrutes par ruse ou par violence dans les malheureuses provinces que le farouche Oribe a ravagees ? L'insatiable general Rivera n'est il pas le plus maitre de la campagne ? ne peut il pas d'un jour à l'autre unir ses belliqueuses phalanges à celles des courageux defenseurs de la place assiegee ?

Mais, non ! ce n'est pas là votre compte : vous voyez aussi clairement que nous qu'en prolongeant la resistance encore quelque temps, Oribe est perdu sans ressources ; il vous en a peut etre fait l'aveu... et pour echapper à la justice du pays, à l'immense responsabilite de vos actes, vous vous hâtes de renouer les fils de l'intrigue pour porter la detorgnation dans les rangs de ces heroiques soldats qui sont votre desespoir et celui du tyran. Vous echouerez dans vos efforts, messieurs les diplomates, et vous ne recueillerez que la honte d'avoir commis un crime de lese humanite, qui ne resterait pas impuni si vous n'aviez pour vous proteger les vaisseaux et les braves marins que la France entretient à grands frais pour un tout autre usage.

Nous croyons en avoir assez dit sur le chapitre de la neutralite ; nous entamerons demain, avec votre permission, celui de la "haute et puissante protection" que vous nous avez octroyee avec une generosite sans exemple.

On nous communique la lettre suivante recuee de Buenos Ayres :

"Lorsque je m'engageais mon cher ami à venir habiter avec moi, Buenos Ayres, te aurais bien fait ; car en te disant que le pays était bon, et que tu y ferais tes affaires je le croyais et c'était vrai. Mais tout est bien change aujourd'hui et en peu de temps. La grande quantité de Banques et de Biscayens qui sont venus de Montevideo, ont cause un encombrement extraordinaire. Une grande partie de ces gens est sans-occupations et se livre à la mendicite, à l'exception d'un petit nombre qui ont pris du service.

"Il y en a beaucoup qui regrettent d'avoir quitte Montevideo, ainsi ne t'expose pas aux memes regrets, restes y.

sa fortune, au succès de la conspiration. Toutefois, pour plus de sûreté, il fut convenu que Los Herreros tâcherait d'obtenir le soir même un ordre d'arrestation en blanc au moyen duquel on rechercherait et on arrêterait Feliciano. Et aussitôt, comme il commençait à se faire tard et que les manœuvres étaient prévues, on se sépara, après s'être donné de nouveau rendez-vous pour le lendemain au petit lever de roi, moment où devait éclater le complot contre Alberoni, conformément à ce qui avait été convenu dans la réunion des conjurés. La princesse des Ursins resta, en attendant, chez le duc, qui lui donnait asile, et le marquis de Los Herreros se dirigea immédiatement vers le palais du cardinal.

Le marquis avait accepté avec joie la mission d'aller chez le cardinal. C'était un de ces hommes qui conspiraient volontiers avec tout le monde, sans se brouiller tout à fait avec personne. Si la conjuration échouait, ce qui était très possible, il voulait acquiescer quoiqu'il en soit à la reconnaissance en tout au moins à l'indulgence du prélat, par quelque démonstration d'un faux zèle. Et puis, il espérait

te sans même qu'ici ; car à cette grande misère euevenue au jour de la consternation et les français brûlent de sortir le soir, quatre de nos compatriotes ont disparu il y a huit jours sans qu'il soit possible de savoir ce qu'ils sont devenus, deux autres manquent également depuis trois jours de leur domicile, et l'on n'ose trop demander ce qu'ils sont devenus nous vivons ici dans la retraite la plus absolue évitant toute relation entre nous pour ne pas attirer sur nos têtes la vengeance du gouvernement irrité par la résistance que vous faites. On craint que ces six hommes qui ont si singulièrement disparu n'aient été victimes de cette vengeance, quatre d'entre eux étaient des ex légionnaires, c'est ce qui accreditte cette opinion....."

Le reste de cette lettre ne contient que des détails trop insignifiants pour les reproduire. Mais nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur ce fait : qu'est-ce qu'un pays où ses hommes disparaissent sans qu'il soit possible à leurs parents et à leurs amis de savoir ce qu'ils sont devenus ?

C'est pourtant la que Mr. le consul envoie tous les jours à l'aide de passeports gratuits, des français et même des étrangers, auxquels il délivre des papelettes de français, comme un nouveau fait vient de le prouver encore à l'égard de deux individus qui voulant s'embarquer, furent obligés d'exhiber cette papelette. Interrogés, comment il se nommaient ? l'un dit, un nom qui n'était pas celui porté sur sa papelette, et l'autre fit des efforts infructueux pour le prononcer, et finit par avouer qu'il ne s'en souvenait plus. Voilà un défaut de memoire que Mr. Pichon devrait bien éviter à l'avenir, en ne délivrant de ces papiers qu'à ceux qui, après plusieurs répétitions, sauraient bien leur leçon. Ce serait long sans doute, mais ce serait utile.

Cependant cette fraude est un abus bien grave, qui mérite d'attirer l'attention de l'autorité chargée de délivrer les passeports.

Nous avons la certitude que par ce moyen, soit ignorance ou complicité de la part du consul, plusieurs individus ont obtenu des passeports sous de faux noms, qui ont été publiés dans les journaux, et ont rendu ainsi cette garantie illusoire.

Il serait temps de mettre un terme à la facilité avec laquelle on délivre tous ces passeports gratuits, on exigeant non pas seulement la papelette du consulat mais au moins un acte de naissance ou un papier de famille y correspondant.

On arrêterait par ce moyen ce débordement de débiteurs-échappant à leurs créanciers par la fuite, on empêcherait la ruine de ceux qui restent, et on ôterait aux ennemis de Mr. Pichon le droit de dire qu'il est le complice de ces misérables.

A la surprise causée par la publication de la capitulation, accordée par Oribe à MM. Pichon et de Clerval, et repoussée si énergiquement par ceux à qui elle s'adressait, a succédé le plus profond mépris en même temps qu'un sentiment d'indignation contre ces agents, qui méconnaissent avec tant de cynisme le caractère national de leurs compatriotes, ont osé leur faire l'affront de les croire aussi lâches qu'eux.

décider Alberoni à abdiquer volontairement, ce qui dispenserait les conjurés de tout éclat dangereux et leur assurerait tous les fruits de la victoire sans combat et sans péril.

En voyant paraître chez lui le vieux chambellan, il se leva, fit quelques pas à sa rencontre, et l'engageant à s'asseoir :

— Eh bien, mon cher marquis, lui dit-il, quelles nouvelles de la cour ? Je n'ai pu d'aujourd'hui aller déposer aux pieds de sa majesté l'expression de mes humbles hommages.

— Vous avez tort, répondit l'antique marquis en prenant un air tout à la fois triste et affectueux, vous avez tort ! C'est une négligence que vos ennemis peuvent faire valoir. Je vous engage à la réparer le plus tôt possible, demain matin même, en vous présentant au petit lever.

— Je vous remercie de votre bon avis et de mequerrai certainement pas de le suivre, reprit le cardinal. Mais, cher marquis, puis-je vous demander à quel heureux événement je dois l'honneur de votre visite ?

Une pareille turpitude est la violation la plus patente, la plus flagrante du droit international. On se demande ce que fera le roi français, et son gouvernement, si jamais l'insolence de l'étranger et l'orgueil de ceux, eût poussé l'oubli de son devoir au point de traiter avec les ennemis de la France, assurant à cet ennemi le triomphe, en lui promettant de désorganiser les forces qui l'ont sa sécurité et assurent de son indépendance ? Nous n'hésitons pas à répondre que, roi et gouvernement eussent été unanimes pour chasser, ignominieusement cet agent prévaricateur, comme nos capétiens qu'ils le seront pour désapprouver la conduite ignoble des agents français, envers la république Orientale, près laquelle ils vont écorchés.

Jamais les factes de la diplomatie n'ont offert rien d'aussi monstrueux que cette capitulation accordée par la peur à la lâcheté et à la corruption.

Dans des conjonctures aussi graves que celles dans lesquelles se trouve placée le gouvernement de la république Orientale, on se demande, en par instinct de conservation naturelle, autant que par dignité nationale son devoir ne serait pas de faire ce qu'eût fait le roi des français et son gouvernement en pareille occurrence ? Le roi des français dont MM. Pichon et de Clerval viennent de traîner le nom dans la boue du Cerrito, souillure infamante qu'Oribe espérait laver dans le sang des français de Montevideo.

Qui peut donc empêcher le gouvernement Oriental d'agir dans cette circonstance comme il a agi naguères avec M. Léonard de Souza consul indigne, convaincu de trahison envers le pays près duquel l'avait accredité son souverain ?

Est-ce par faiblesse ou par lâcheté, M. Pichon, consul à la dignité de la France n'a-t-il pas trahi son devoir ? n'a-t-il pas menti au mandat qu'il tenait de son gouvernement pour protéger ses co-nationaux, en les excitant à une prise d'armes devenue nécessaire, il est vrai, et désavouée ensuite par lui ?

N'a-t-il pas été constamment hostile depuis son arrivée à un gouvernement ami de la France, et n'a-t-il pas mis la patience et la longanimité de ce gouvernement aux plus grandes épreuves ?

N'a-t-il pas été constamment en relations criminelles avec l'ennemi de cette république, qui est aussi l'ennemi le plus implacable des français qui l'halliont.

Ne reculant devant aucune honte, devant aucune lâcheté pour faire triompher cet ennemi, qui au mois d'octobre menaçait d'une destruction complète tous ces français armés à l'instigation de leur consul, et abandonnés plus tard par lui ?

Ce ne sont pas les chefs d'accusation qui manqueraient si le gouvernement de la république Orientale, voulait en appeler au gouvernement français, qui ne pourrait que sanctionner le jugement porté contre M. le consul général de France par l'opinion publique.

Jamais, non jamais la France, cette terre classique de la liberté et de la civilisation ne sanctionnera les actes anti-nationaux d'un consul, employant l'intrigue la plus patente, la plus cynique, contre une nation amie, contre un

—Heureux n'est pas le mot, monseigneur, répondit en soupirant le marquis.

—Vous serait-il arrivé quelque malheur ?

—A moi, pas positivement, mais d'une manière indirecte, car ce qui arrive de fâcheux à nos amis, à nos bienfaiteurs, j'ose le dire, doit nous toucher nous-mêmes quand nous avons l'âme sensible, le cœur bien placé, le naturel...

—Oui, oui, je sais que vous êtes un ami sincère, et ce qui est plus rare encore, un homme reconnaissant.

—Ce sont là des qualités dont je me fais gloire. Dieu ! l'amitié ! - Dieu ! la reconnaissance ! Voilà des devoirs sacrés auxquels je sacrifierais tout au monde.

—J'en suis convaincu ; mais enfin, cher marquis, après un début si solennel, où voulez-vous en venir ?

— Monseigneur, tous les philosophes, tant anciens que modernes, sont d'accord sur une chose (je crois que c'est d'ailleurs la seule de ce genre), à savoir que la fortune est capricieuse, la popularité éphémère, la faveur des rois bien inconstante. (La suite au prochain numéro.)

peuple défendant sa jeune civilisation et son indépendance, des milliers de la barbarie et de l'oppression.

Bientôt éclairés par nos protestations et la connaissance des illégalités monstrueuses de M. Pichon, les motifs clairs de nos compatriotes répudieront avec horreur, le système néfaste et flétrissant suivi par lui, lorsqu'ils l'auront vu, pour protéger l'égorgeur de Carrizo, et lui procurer des soldats, employer les obsèques, les menaces les séductions hautes et basses, assaillir les consciences, les violenter, les fatiguer pour les corrompre, quand ils connaîtront la plus honteuse, la plus trompeuse, de toutes les capitulations, et qu'ils sauront qu'elle a été élaborée par M. Masieu de Cherval commandant de l'escadre, M. Pichon consul général de France, et D. Manuel Oribe, lieutenant de Rosas, général en chef des égorgeurs, alors un long cri d'horreur et d'indignation s'élèvera sur toute la France, et justice nous sera rendue.

Extrait de l'UNIVERSAL de Montevideo du 29 octobre 1839.  
(Journal officiel d'Oribe.)

## DEMISSION DU PRESIDENT ORIBE.

Le président de la République, convaincu que sa présence au pouvoir est l'unique obstacle qui se présente pour rendre à l'Etat le repos et la tranquillité dont il a un si pressant besoin, vient résigner, en présence de votre honorable assemblée, l'autorité que, comme organe de la nation, vous lui aviez confiée.

En ce moment, il n'est ni utile ni convenable d'entrer dans l'explication des causes qui obligent à faire cette démarche, et il doit vous suffire de savoir, comme en fait vous le savez, qu'aussi l'a exigé le repos du pays, et en outre la considération que les sacrifices personnels sont un holocauste dû à l'intérêt général.

Daignez donc, honorables sénateurs et représentants, recevoir l'irrévocable démission que je donne en ce moment du poste que j'ai rempli, et m'accorder en outre, ainsi qu'aux ministres qui voudraient me suivre, une permission temporaire pour vous éloigner pendant quelque temps du pays; car notre position nous le conseille.

Honorable assemblée générale,

Signé—MANUEL ORIBE.

## DECRET DU SENAT RELATIF A LA DEMISSION D'ORIBE.

Le sénat et la chambre des représentants de la République Orientale de l'Uruguay réunis en assemblée générale, décrètent :

Art. 1er. La démission du Président de la République, brigadier général D. Manuel Oribe jusqu'au lieu de son départ, et lui rendra grâces, au nom de la même assemblée, pour les services distingués qu'il a rendus à la nation.

Art. 2. Conformément à l'art. 22 de la Constitution, le président du sénat exercera les fonctions du pouvoir exécutif.

Art. 3. On concède à M. l'ex-président de la République et aux citoyens qui ont été ses ministres, la permission de sortir du territoire, pour le temps qu'il sera jugé nécessaire.

Art. 4. Ce cas échéant une commission de l'assemblée générale, nommée par son président, accompagnera le brigadier général D. Manuel Oribe jusqu'au lieu de son départ, et lui rendra grâces, au nom de la même assemblée, pour les services distingués qu'il a rendus à la nation.

Art. 5. Communiquez et publiez.

Salle de sessions à Montevideo le 24 octobre 1839.

Signé—LORENZO PEREZ,

Vice-président.

Luis Bernardo Casia,

Secrétaire.

## HOSTILITES DES AGENTS FRANÇAIS.

Quel autre titre faut-il donner à des exigences qui ne sont fondées, ni sur la raison, ni sur la justice, ni sur l'utilité? Ces intimations des agents français ne sont autre chose que des hostilités, une guerre ouverte et perfide qui révoque le gouvernement de la République, occupé, d'une héroïque rigueur, à sauver, pour la civilisation, une ville assiégée par les barbares ennemis de la liberté, des principes et des hommes européens. Tous les étrangers reconnaissent cela, tous sympathisent avec notre cause, presque tous aident nos défenseurs de leurs conseils, de leurs biens et même de leur sang; seulement les agents français voient les choses différemment, et sont d'un sentiment

contraire à celui de la population étrangère, spécialement de leurs compatriotes.

Nous ne requérons plus la coopération que nous étions plein droit d'attendre du gouvernement français, puisque l'obligation où nous nous trouvons, de vaincre ou mourir, est le résultat de notre alliance avec lui, alliance, d'ailleurs, si désirable pour nous et si profitable pour lui. Aurait-il même obtenu cet indigne et déshonorant traité Mackau, sans notre coopération, sans la décision de l'Etat Oriental, sans la victoire de Cagancha, sans la révolution de Corrientes, sans l'invasion du général Lavalle à Buenos-Ayres, enfin, sans le soulèvement des provinces argentines de l'intérieur.

Nous ne demandons point une récompense pour tant de services... Nous ne demandons point l'accomplissement de cet acte de félonie, de cette trahison du 12 décembre 1842, qui nous a excités à la résistance... Nous savons déjà tout ce que cela était, tout ce que l'on peut attendre des faveurs que l'on accorde à des hommes de coup, et le prix et la signification de leurs promesses. — Nous demandons seulement à rester seuls, et puisque, dans la lutte entre la sauvage matorra de Buenos-Ayres et la population civilisée de la République Orientale, le roi de France a ordonné que sa marine reste neutre, impassible, qu'elle le soit donc et qu'elle ne veuille point, en pensant pour la matorra, donner à celle-ci un triomphe qu'il lui est impossible de remporter. Quand on sera en France que le chef d'une nombreuse escadre française, mouillée dans nos eaux, ne s'est point occupé à protéger ses compatriotes, mais bien à mettre des entraves au gouvernement de la République, l'offensant en faisant parade d'une force qui n'a pu rien contre Rosas; quand on saura tout cela, la France-ouïste élèvera une voix unanime pour condamner de si atteintes à ses procédés, ou bien aura disparu en France tout esprit de justice, et tous les fibres de cette sensibilité qui fait palpiter les cœurs d'indignation devant le spectacle de l'atrocité injuste et de l'abus de la force contre un peuple qui ne se trouve point à même de la repousser, parcequ'il combat un ennemi sanguinaire et qu'il n'a point d'autre alternative que de succomber avec honneur en résistant à cet abus, ou de vivre avec ignominie en le tolérant.

Laissons d'un côté les moyens dont se sont servis les agents français pour désarmer les Français résidents dans cette ville. L'idée qui a inspiré la résolution de leur arracher les armes des mains, pour les abandonner à la merci de la matorra, est inique, presque les deux rives de la Plata occupées, le gouvernement français ne pourrait plus, ni les protéger, ni les sauver, parcequ'ils savent bien que sans notre alliance on n'aurait pu obtenir cette trêve qu'on appelle convention Mackau; mais les ressorts qu'on a touchés, pour les décider, à se séparer et à se soumettre, ont été inhabiles et anti-français.

On a dépeint ces Français comme une minorité factieuse, comme des gens dont il ne valait point la peine de s'occuper, on les a obligés par la force, on leur a offert six vealins par jour, on leur a oté leurs couleurs, on les a déclarés dénaturalisés et hors de la protection de la France; et à la fin on leur a été chercher un pardon de ce misérable corti-cabezas Oribe, à ce pardon d'une main, une verge de l'autre, on leur a dit: déposez vos armes à terre, agenouillez-vous devant le matorra qui est au Carrizo, parcequ'elle vous promet de ne point vous égorger à son côté dans cette ville.

Sont-ce là des moyens propres à obtenir quelque chose des français? Est-ce ainsi qu'on les gouverne? Est-ce cette espèce de conviction qui convient à leur intelligence? Ce langage peut-il les pousser à la soumission? Est-ce en les méprisant, en les menaçant et en voulant les abattre qu'on obtiendra de pouvoir leur faire courber la tête? Peut-on faire croire à un français, que ce langage est l'expression de la volonté de son pays, et de l'ordre de son roi, élevé au trône par la classe ouvrière, qui vainquit, déposa et exila le roi qui voulait les soumettre par la mitraille et les bayonnettes.

Si les agents français avaient employé pour convaincre de moyens plus honorables, le langage de la persuasion, la tolérance de la civilisation qui combat les opinions les plus erronées, s'ils avaient déposé ce ton de seigneur, cette violence, et qu'ils eussent fait entendre une voix frater-

nelle bienveillante, peut-être occasion de parvenir à convaincre les Volontaires, à les faire tomber dans la grande erreur, dans la coupable illusion de déposer les armes, moment où ils sont près de remporter la victoire, de conquérir un magnifique avenir, et d'amener à la civilisation et au commerce de leur patrie et du monde entier, ces territoires étendus que la barbarie s'efforce de former avec les chaînes des préjugés et de l'ignorance.

Mais occupons nous de questions plus opportunes.

Après avoir désarmés les Français armés, quel droit ont les agents français pour leur offrir des conseils?

Le gouvernement de la France aura-t-il pu dire: qu'on exige le désarmement des hommes qui portent les couleurs de la France; mais en même temps qu'il procède à la neutralité dans cette guerre, aura-t-il pu ordonner de faire déposer les armes aux français qui défendent Montevideo, sans rien dire sur les français qui sont au service de Rosas dans la matorra?

Est-ce conforme avec les principes du droit des gens, est-ce conciliable avec la paix dont nous jouissons avec la France, de voir que ses agents travaillent à désorganiser les corps de la garnison, à les démorner, à les décourager et même jusqu'à leur procurer et leur présenter une amitié de l'ennemi qui nous assiège, à condition de désorner lâchement leur poste?

Nous ne pouvons pas croire que de semblables attentats aient été autorisés par le gouvernement français. Il a accredité près du Président de la République un consul général, ce consul général a reçu de ce Président de la République son exequatur; il exerce ses fonctions près de lui et cependant comment peut-il reconnaître Oribe pour Président et communiquer au centre du gouvernement légitime, reconnu, une amitié émise dans ce caractère? C'est une monstruosité qui ne peut être autorisée par les instructions du gouvernement du roi de France, c'est une erreur coupable des agents français, dont notre gouvernement a le droit d'exiger réparation à la France.

Le gouvernement sans se permettre de ses hautes fonctions ne peut permettre que personne répande la démoralisation dans ses troupes, en leur notifiant l'amitié publiée par un rebelle, et sous un titre que la France, ni aucune autre nation du monde, excepté Rosas, n'a reconnu.

Mais ce qui est le plus important dans cette affaire, c'est que les ordres, auxquels se rapportent les agents français, ne peuvent exister, et ce ne peut être qu'une coupable erreur de l'intelligence de ces messieurs qui ont supposé les voir dans leurs instructions. Suivant eux, le gouvernement français leur a ordonné de dénationaliser tous les français qui ne voudraient point déposer les armes. Le mois d'Octobre passé, à ce lieu cette intimation. Les français armés lui ont obéi, en se soumettant à la dénationalisation, mais en se réservant encore le droit de réclamer contre et d'obtenir de leur gouvernement la restitution de leur nationalité. Il n'y a pas eu assez de temps pour que le gouvernement soit instruit de cette affaire et que par conséquent il ait donné des ordres contradictoires; parce qu'on suppose peut être que l'ordre émané du consul et de l'Amiral, et dans lequel ils ont compris tous les français qui se sont dépouillés de leur couleurs et même de titre de français, a été une bouffonnerie, une vaine menace qui n'a jamais été observée.

Les Volontaires, donc, ont droit de considérer comme arbitraires les actes nouveaux de l'amiral et du consul de France, pour leur faire désorner leur poste d'honneur; et nous sommes sûrs qu'aucun français ne coopérera aux plans violents de l'Amiral et du consul, parcequ'ils choquent les lois de la France, les principes les plus reconnus du droit des gens et même les intentions probables du gouvernement français. Quant à notre gouvernement, il doit résister à tout prix aux injustes exigences des agents français, en les portant à la connaissance de S. M. le roi des Français, et en les dénonçant à toutes les nations civilisées comme un attentat aux principes les plus sacrés de l'indépendance des peuples. (National.)

## TRANSFUGES.

Les hommes Jean Elgart, sergent-major, Latapy Baptiste, fourrier de la 2e compagnie du 2e bataillon, Laroque, ordonnance du commandant Alazar, ont déserté des rangs de l'honneur et de la liberté. Le dernier est passé honteusement à l'ennemi avec armes et bagages; on avait remarqué que depuis deux

# LE PATROTE FRANCAIS.

jours il fréquentait le consulat français, Jaques, Mariette a aussi déserté avec armes et bagages.

Les commandants des stations anglaises et américaines viennent de faire savoir à tous les capitaines de ces deux nations qui se trouvent dans le port de Montevideo avec leurs navires qu'ils ne doivent pas obéir dans le cas où le chef de l'escadre française leur ferait part qu'ayant l'intention d'employer la violence contre cette place ils doivent se retirer.

Les intentions des deux commandants étant d'attendre que de nouveaux ordres de leurs gouvernements leur enjoignent de reconnaître ces mesures violentes.

Mme. Pichon s'est embarquée aujourd'hui à dix heures du matin, on a remarqué qu'elle n'était accompagnée d'aucun officier de la marine française, elle s'appuyait sur le bras du commandant de la corvette portugaise : M. Pichon avait offert le sien à Mlle. Letite fille de l'ex-consul de Portugal.

Par décret du gouvernement date du 16 décembre.

M. Gayetano Gavazzo est reconnu consul de S. M. le Roi de Sardaigne près cette République, ce consulat demeure définitivement séparé de celui de Buenos-Ayres.

Par un autre décret date du 21 courant.

Le décret du 13 février de la présente année relativement au prix de 8 piastres pour les passeport, est rapporté.

Un autre décret à la même date ;  
Supprime le décret du 5 mars dernier qui établit la contribution désignée sous la dénomination de "patente hebdomadaire."

Hier trois passes de l'ennemi se sont présentées.

Aujourd'hui l'artillerie des Volontaires a démonté deux pièces à l'ennemi.

(Constitutionnel.)

## THEATRE DU COMMERCE.

Des Amateurs Français donneront une grande soirée dramatique, le Jeudi 28 Décembre.

### AU BENEFICE DES BLESSES

En combattant pour la liberté.

Première Représentation de

### L'INTERDICTION

ou

### QUINZE ANS DE CAPTIVITE.

Drame historique en 2 actes, par Emile Souvestre.

Un intermède de musique et de chansonnettes.

### LA COCARDE TRICOLEURE

ou

### LES FRANCAIS A ALGER.

Vaudeville en 3 actes et à grand spectacle, par MM. Cogniard frères.

Rien ne sera négligé pour donner à cette soirée tout l'attrait possible, et nous ne doutons pas que tous les amis de l'humanité s'empresseront d'y assister et d'apporter leur tribut aux généreux défenseurs blessés en combattant pour une si noble cause. Tel est le but que se proposent les amateurs qui paraîtront dans cette soirée, et ils croiront l'avoir atteint si leurs nombreux compatriotes y assistent et leur accordent l'indulgence et la bienveillance qu'ils attendent d'eux.

Le spectacle commencera à 7 heures et demie.

Ordre du spectacle : 1. L'Interdiction, 2. L'Intermède & La Cocarde Tricolore.

Nota. Les personnes qui désirent des places peuvent s'adresser à Mme Vigliani, rue du Rincón.

## AVIS DIVERS

AVIS.

POUR BORDEAUX.

Partira pour la dite destination à la fin de ce mois, le trois mats barquo français Croix-Kear, cap. Auguste Graveriau. Ce navire est neuf et d'une excellente marche il offre dans une dunette spacieuse toutes les commodités de rables pour les passagers.

Les personnes qui désireraient prendre charge ou passage à bord, sont priées de s'adresser aux consignataires le M. Hir frères, rue de Solis numero 26 ou au cap. à bord.

## EL ALMANAQUE

de la

### REPUBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY.

Que hace veinte años se publica por la imprenta de la Caridad, acaba de darse a luz por la misma imprenta para el proximo

Año de 1844.

Contiene el diario de anartos de luna y la salida y acaso del sol; las épocas memorables, así generales como particularer del Estado; la relación nominal de las personas que integran los poderes Legislativo, Ejecutivo y Judicial, de los demas gefes de oficinas, del cuerpo Diplomático y de los agentes estrangeros en la república. Una lista de los dias y años de los Monarcas y festividades nacionales de las potencias con quicnos hñmos celebrado navales en nuestra república. La nueva nomenclatura de las calles por órden alfabético y todas las demas materias acostumbradas.

Se halla de venta en la Imprenta de la Caridad y en la Libreria de D. Pablo Domenech.

## AU PAVILLON FRANCAIS.

Rue de Sarandi (autrefois St Charles), n. 309 et 311, vis à vis l'Etat-Major de de la Légion, on trouvera vins rouge de Bordeaux très bons à 4 vingteins, idem blanc à real, vieux rhum à real la cuarte. Les vins en caisse et en bouteille et les liqueurs de toute classe, sont au prix le plus modere, ainsi que toute espere de comestibles.

Le café moulu est à 3 reaux la livre, et le cru à real et demi, le sel à 30 reis la livre.

On vient de recevoir de Franco et du Brésil, une forte partie de tabac à priser de première qualité, on le vend en gros et en détail ainsi que cigares Havans et autres et un bel assortiment de pipes de meilleur gout.

On y trouve aussi des ouvrages français choisis, tels que grammaire Chapsal, fables de Lafontaine, idem de Florian, géographie de Lehomme, Bossy et Ansart et une collection de cartes géographiques, dictionnaires français espagnol et espagnol français.

AVIS.

## CONSERVES ALIMENTAIRES.

On trouvera chez MM. Portal Freres, rue Ituzingo, autrefois rue S. Jean, num. 32, un grand assortiment de conserves alimentaires de J. Colin de Nantes, à des prix très moderés

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles.

des personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mmes Goyet, rue Washington n. 82, ancienne rue San-Diego.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur familles, sur le sort des nommés François Souhani, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Mario sur le môle.

Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

AVIS.

## AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc. par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodésie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Géographie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc. par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Mathématiques. Grammaire de Chantreau.

AVIS.

## POUR MARSEILLE

Le brick français Baptistin son capitaine Gimie, partira n'importe comment vers son chargement du 10 au 15 décembre. Les personnes qui ont des marchandises à embarquer, peuvent pour mieux compter sur cette prochaine date, recevoir par écrit, l'engagement du Cap.

Pour d'autres renseignements s'adresser à monsieur R. de Laingas rue de las Piedras n. 96.

AVIS.

Le magasin de modes, si achelande, de feu Mme Grossin Dubois, rue du 25 Mai, n. 174 et 176, étant à vendre les personnes à qui il pourrait convenir d'en faire l'acquisition, sont invitées à adresser leurs propositions à M. Michoud l'un des commissaires provisoires, rue de Zavalá, n. 65, avant lundi prochain 13 du courant

## EN CHARGE POUR BORDEAUX.

Le beau navire à trois mats l'Alfred, doublé et chevillé en cuivre, partira prochainement pour ladite destination sous le commandement du capitaine Dubortrand, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, il recevra le reste et fret ainsi que des passagers qui seront très bien traités et logés dans sa vaste et belle chambre; s'adresser pour l'en et l'autre au capitaine à son bord, ou à M. E. maymond et Thell, calle del 25 de mai numero 108.

Le Gerant, Jh. REYNAUD.